14. Carte nationale de réduction sur les transports en commun

Ministère et / ou organisme compétent

Service public fédéral Sécurité sociale
 Direction générale Personnes handicapées
 Centre Administratif Botanique - Finance Tower
 Boulevard du Jardin Botanique, 50 - 1000 Bruxelles
 Tél : 0800/98799 - Fax : 02/507 87 99

Condition d'octroi

Incapacité permanente d'au moins 90 % affectant la vue

Documents à présenter

- Votre carte d'identité
- Votre attestation d'incapacité et ou le certificat médical

Délai d'envoi de la demande par le Service Social Le jour même

Délai de décision du Ministère et / ou de l'organisme Le temps de l'instruction du dossier